

NOMBRE de MEMBRES		
<i>Afférents au Conseil Municipal</i>	<i>En exercice</i>	<i>Qui ont pris part à la délibération</i>
15	15	14

Séance du 26 septembre 2008

**L'an deux mille huit
Et le vingt-six septembre à 21 heures**

<i>Date de la convocation</i>
17 septembre 2008

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.

Présents : Mmes ALINAT J., ALINAT M., DECUP-CAUMES, RAMONDENC, RICARD, SOLIER-ZULIANI
MM. BERNAT, CRANSAC, DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER

Excusée : Mme COVINHES Brigitte

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération

D.M. N° 2

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

- du budget primitif 2008 :

Section d'Investissement :

- Dépenses :
 - Compte 2315/149 (RD en traverse 2è tranche) : - 800 euros
 - Compte 165 (dépôt et cautionnement reçus) : + 800 euros
- du budget assainissement (M 49) :

Section d'Investissement :

- Dépenses :
 - Compte 2315 (enfouissement réseaux) : - 2000 euros
 - Compte 205 (concessions et droits similaires) : + 2 000 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** ces décisions modificatives du budget primitif 2008 et du budget assainissement comme indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire,